

NOUVEAU DIPLOME RECONNU PAR L'ETAT

Dernières minutes

Posté par : Anonymes

Publié le : 19/01/2012 15:19:00

Â CONDUCTEUR DE TRAVAUX EN CONSTRUCTION BOIS

L' Arrêté du 11 janvier 2012 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles valide le diplôme de NEOPOLIS de Conducteur de Travaux spécialisés en construction bois.

Il est classé en niveau II - Licence.